

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi deux (2) mai deux mille seize, au centre communautaire Raoul-Dandurand, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière et Yves-André Beulé ainsi que mesdames Mireille Morency, Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-052

Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 2 mai 2016

Il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Lison Berthiaume d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 2 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-053

Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Éric Bussière d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2016 avec les modifications suivantes :

- Modifier la date de l'assemblée (4 mars par 4 avril)
- **Résolution 2016-038** : Reformuler le cinquième attendu de la manière suivante : « **Attendu** que le CCU serait favorable à la présente requête sur présentation d'un plan de localisation à jour et conforme ».

ADOPTÉE

Dépôt de document

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment du mois d'avril 2016

2016-054

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lots 7-2-P et 7-2-1

Attendu que M. Carl Smith, propriétaire lots 7-2-P et 7-2-1 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-14 ;

Attendu que cette demande a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire en cour avant plutôt qu'à l'arrière, pour des raisons de contraintes liées à la disposition du terrain ;

Attendu que le refus de cette demande causerait un préjudice au requérant, étant donné la disposition du terrain ;

Attendu que les marges arrière de plusieurs bâtiments secondaires des rues des Hêtres et des Chênes sud sont dérogoires ;

Attendu que cette situation sera revue à la prochaine révision réglementaire ;

Attendu que le CCU recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure, soit de maintenir l'implantation actuelle en acceptant que le cabanon soit installé en marge avant ;

Attendu que le CCU demande cependant au requérant d'établir un écran végétal de façon à atténuer la vue du cabanon à partir du Chemin Royal.

Attendu que pour être conforme à l'article 152 du règlement de zonage, cet écran végétal doit, dans les quatre ans de son implantation, former durant la saison estivale un écran visuel d'une hauteur minimale de 1,50 mètres après 4 ans ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Éric Bussière :

- D'accepter la demande de dérogation mineure en raison du préjudice occasionné ;
- D'établir un écran végétal de façon à atténuer la vue du cabanon à partir du chemin Royal.

ADOPTÉE

Avis de motion

Yves-André Beaulé donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine session, un règlement dans le but de réglementer le stationnement dans les rues municipales.

2016-055

Demande de commandite pour l'Île en Blues

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Mireille Morency de verser un montant de 200 \$ pour l'événement l'Île en Blues.

ADOPTÉE

2016-056

Directive au service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans – Tableau 11, type 10

Attendu qu'il y a une difficulté d'interprétation dans le tableau 11, type 10 de l'annexe B du règlement de zonage à Sainte-Pétronille ;

Attendu que le service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans souhaite savoir la manière d'interpréter ces données ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Yves-André Beaulé ce qui suit :

Ouvertures

Rez-de-chaussée

Volumes architecturaux (Corps principal uniquement)	Ident.	Minimum	Maximum
• Largeur hors tout des fenêtres en façade principale	H	1,04	1,35
• Rapport correspondant	I/H	1,92	2,09

ADOPTÉE

Directive au service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans – Normes d'implantation de la zone A-10

Attendu qu'il n'y a pas de normes d'implantation dans la zone A-10 et ce depuis sa création en 2005 ;

Attendu que cette situation doit être corrigée au cas où il y aurait une construction à cet endroit ;

Attendu que le service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans souhaite connaître l'intention du conseil municipal à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume d'appliquer inclusivement, les articles 176.10 à 176.18 du règlement de zonage 151 pour y établir les normes d'implantation dans la zone A-10.

ADOPTÉE

2016-057

Règlement 389 modifiant le règlement 339 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Mireille Morency ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 339 est remplacé par le suivant :
À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

2016-058

Achat d'un comptoir de réception

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Mireille Morency d'acheter un comptoir de réception pour la mairie chez le Spécialiste du stylo :

Le tout pour un total de 2 225.00 \$ taxes en sus. Cet achat sera financé à même le budget 2016.

ADOPTÉE

2016-059

Entente avec l'horticultrice

Il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Yves-André Beaulé d'embaucher à titre d'horticultrice, Mme Valérie Chevanel aux conditions suivantes:

- Salaire horaire:** • 18,20 \$ de l'heure.
- Nombre moyen d'heures par semaine:** • 16 heures

Période de travail:

- Du 5 mai au 5 novembre 2016 (26 semaines).
- Le 5 mai 2016 étant la date limite pour entreprendre la saison. Les 26 semaines de travail sont calculées à partir du premier jour travaillé sans possibilité d'inclure de semaines supplémentaires.

Avantages:

- Frais de déplacement dans le cadre de son travail assumés par la Municipalité. (achats + déplacement sur le territoire de la municipalité)
- Dossier fourni afin d'assurer la sécurité de l'employé.
- Usage du tracteur municipal suite à une entente avec l'employé permanent.

Superviseur:

- M. Jean-François Labbé.
- M. Robert Martel, président du comité d'embellissement de Sainte-Pétronille (volet horticulture uniquement).

Modalités:

- Sur avis de 30 jours, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à ladite entente.

ADOPTÉE

2016-060

Comptes à payer

Il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Mireille Morency de payer les comptes suivants:

Bell Canada	272.10
Bell Mobilité	92.78
BMR	475.58
CARRA	398.28
Crédit Bail RCAP	444.95
Daniel Laflamme	1 571.84
Desjardins Sécurité Financière	938.20
Distribution Stéphane Létourneau	82.00
Fonds de l'information sur le territoire	12.00
Harold Noël	499.99
Huiles Simon Giguère	870.40
Hydro Québec	4 618.66
Imagière	925.55
Imprimerie Irving	231.05
Jacques Normand et Fils inc.	559.68
Jlicoeur Lacasse	431.16
Morency Société d'avocats	44.22
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	581.67
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 144.92
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	601.80
MRC Ile d'Orléans (évaluateur)	1812.36

Nap Giroux Inc	143.72
Petite caisse	270.65
Petro Canada	45.28
Produits Capital	144.65
Receveur général Canada	1 631.81
Revenu Québec	4 355.35
Réno dépôt	70.16
Scie à chaîne Lavoie	435.76
Société Canadienne postes	70.36
Télécommunications T.J.B. Enr	283.34
Vision 3 W	11.50
Total	<u>30 071.77</u>
ADOPTÉE	

2106-061

Levée de la session

La levée de la session est proposée par Mireille Morency à 21 heures 53 minutes.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire